



## VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Multirisque "Confort"	Annulation "Essentielle"
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b>				
• Périls dénommés	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire)			■
• Maladie, accident ou décès ↳ Franchise	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Sans franchise	■	■	
• Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne • Autres causes justifiées	• Franchise de 50 € / personne			
• Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne)	• Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne	■		
<b>VOL MANQUE</b>				
• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	• Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec	■	■	
<b>RETARD AERIEN</b>				
• Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	■	
<b>BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS</b>				
• Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures	• 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	■	■	
<b>FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR</b>				
• Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical	• Prorata temporis • Valeur du voyage initial	■	■	
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE</b>				
• Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement	■	■	
<b>RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER</b>				
• Dommages corporels, matériels et immatériels ↳ Franchise	• 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre	■	■	
<b>RETOUR IMPOSSIBLE</b>				
• Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) • 1 nuit	■	■	
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>				
• Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Accompagnement des enfants • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • Billet aller retour • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne	■	■	
<b>RETOUR ANTICIPE</b>				
• En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination • En cas de sinistre au domicile	• Billet retour + taxi  • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■	■	
<b>ASSISTANCE VOYAGE</b>				
• Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Envoi de médicaments • Aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours • Mise en relation en cas de sinistre au domicile pendant le séjour avec un serrurier, plombier, société de gardiennage et prise en charge du coût de l'intervention • Hébergement suite à un sinistre au domicile	• 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne • Frais d'envoi • 3 heures • 80 €  • 50 € / nuit (maximum 2 nuits)	■	■	
<b>GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)</b>				
• Prise en charge de la hausse du prix du voyage ↳ Seuils de déclenchement	• 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat • Moyen-courrier : 20 € / personne • Long-courrier : 40 € / personne	○	○	

Connectez-vous sur [www.aprilvoyage.com](http://www.aprilvoyage.com)

■ Inclus ○ En option

H02 - 2205 - v06.2018 - ATO - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'APRIL International Voyage présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL International Voyage. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

april international | voyage

TSA 30780  
92679 COURBEVOIE CEDEX  
Tél : 01 73 03 41 01  
[www.aprilvoyage.com](http://www.aprilvoyage.com)

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941  
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS  
sous le n°07 028 567 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.